



Suite à la visite de la ministre de l'éducation à Marseille :

Le dialogue n'a pas eu lieu : La ministre a refusé d'entendre les revendications des parents et personnels

Communiqué

A l'occasion de la visite ministérielle de lundi et mardi 10 février, notamment celle de notre ministre de l'éducation ce matin au lycée Victor-Hugo de Marseille, un rassemblement d'environ 150 parents, élèves et enseignant-e-s a eu lieu de 10.00 à 12.00 ce matin sur l'esplanade St-Charles.

Malgré une forte présence policière, totalement disproportionnée s'agissant d'un rassemblement pacifique pour faire valoir l'exigence d'une véritable priorité à l'éducation et le refus de toute sortie d'école, de collège, de LP et de lycée du champ de l'éducation prioritaire; **les participant-e-s ont pu faire valoir leur revendication de respect des engagements pris, et non tenus, par le gouvernement, en ce qui concerne l'Éducation Nationale.**

Une délégation des personnels et des parents du lycée Victor-Hugo, accompagnée par des représentant-e-s du CLG Château Forbin a été reçue à 9.00 pour faire valoir leurs arguments quant à leur sortie des dispositifs de l'éducation prioritaire.

Une délégation intersyndicale dans laquelle la CGT était représentée a également été reçue à l'IA par le chef du cabinet de la ministre et le DASEN adjoint.

Dans ce cadre nous avons pu faire valoir les revendications que nous portons depuis le mois de décembre en ce qui concerne la carte et les moyens de l'éducation prioritaire, et nous avons également pointé **l'insuffisance générale des moyens de la dotation académique**, dans le premier comme le second degré, illustrée par exemple dans le 1er degré **par la carence catastrophique des moyens de remplacement**, et une situation de sureffectif généralisée.

Nous avons souligné la **réduction importante de l'offre de formation en LP** (- 120/130 places) alors que les effectifs attendus (+ 243 élèves) progressent significativement.

Nous avons également souligné la **situation problématique du service social aux élèves** appelé dans les réseaux REP + à se déployer sur les écoles primaires, sans dotation supplémentaire en poste.

Nous avons souligné aussi **l'inquiétude légitime des personnels des LP et LGT quant à leur avenir au sein de l'éducation prioritaire**, et pointé au travers de la tragédie du LP Camille Jullian, les besoins éducatifs croissants de ces établissements.

Nous avons rappelé notre opposition à ce que des effectifs allégés dans les classes ne soient plus un objectif des dispositifs de l'éducation prioritaire. Cela se constate dès cette année dans les dotations attribuées aux collèges REP et REP+.

Dans sa réponse le représentant de madame la ministre de l'éducation a insisté sur le fait que la refondation de l'éducation prioritaire ne concerne actuellement les collèges et le 1er degré et qu'elle est fondée, selon lui, sur une "mesure plus fine et plus juste" (les établissements sortant apprécieront...) de la difficulté sociale et scolaire. Il a insisté sur le fait que les critères retenus avaient abouti à cibler les 20 % des établissements les plus en difficulté. Nous contestons cette annonce et constatons que ministère comme rectorat ne garantissent aucune transparence sur les raisons de la sortie d'établissements de l'éducation prioritaire, si ce n'est la conséquence d'une réforme faite à moyens contraints.

S'agissant des lycées et LP, dont 171 au plan national actuellement, majoritairement des LP, sont en éducation prioritaire, il a indiqué que la réforme de l'éducation prioritaire n'était pas prête, mais qu'elle faisait actuellement l'objet de la réflexion ministérielle.

Il n'a cependant indiqué aucun agenda précis quant à une éventuelle concertation à son sujet, disant simplement "*nous allons peut être l'engager*"... Pour l'instant selon lui, tant qu'une nouvelle réforme n'a pas été mise en oeuvre, les classements en vigueur demeurent.

Il reste à mesurer avec quelle traduction effective en terme de moyens sur le terrain...

Or, sur ce point, les explications fournies par le représentant de madame la ministre ont lieu de nous inquiéter :

En effet le chef de cabinet de madame la ministre a insisté sur la mise en oeuvre "de l'allocation progressive des moyens" : à partir de nouveaux indicateurs portant sur le revenus réels des publics , les moyens seraient alloués proportionnellement à la difficulté sociale reconnue aux établissements. Cependant aucune précision ne nous est donnée sur la mise en oeuvre concrète par les services rectoraux, ni sur la lisibilité pour les équipes des décisions prises dans ce cadre.

De plus et surtout, l'application de cette "allocation progressive" signifie concrètement comme nous l'a expliqué le DASEN adjoint une répartition à moyens constants , ou selon ses propres termes: "dans le cadre des moyens qui nous sont confiés il faut procéder à leur allocation progressive"... Bref, "déshabiller Paul, pour habiller (mal) Pierre" !

Ces éléments justifient la poursuite d'un effort conséquent de mobilisation et d'échange d'information pour réagir collectivement aux situations qui impactent les établissements en lien avec la communication des DGH.

Le CTA du 23 mars prochain doit statuer de manière définitive sur les moyens des établissements, c'est donc dans la courte période qui nous reste, compte tenu des congés scolaires, qu'il nous faut agir tou-te-s ensemble.

La CGT-Educ'action est disponible pour contribuer à l'information et à la mobilisation des collègues, notamment par la participation à des heures d'information syndicales.

Nous appelons l'ensemble des équipes à se mobiliser unitairement.

Mobilisons-nous pour l'éducation prioritaire et pour une réelle priorité à l'éducation !

Marseille, le 10 février 2015